

# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PARIS 15E GRENELLE-JAVEL  
13 RUE DU GENERAL BEURET  
75712 PARIS CEDEX 15

eco' pli 86 POITIERS PIC 11.09.18 CI0202



1144015781 0000

SCI FOURCADE HORIZON  
32 VC GRANDE AVENUE  
60260 LAMORLAYE

1144015781 0000

### Vos références

Numéro fiscal : 47 35 900 337 371  
Référence de l'avis : 18 75 5876794 41

Numéro de propriétaire : 115 +23838K

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4121 PBNSH8  
SCI FOURCADE HORIZON

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 06/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

**536,00 €**

Pour payer par  
smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

#### Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur **impots.gouv.fr** : en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1<sup>er</sup> jour du mois de la date limite de paiement.**

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :  
SIP PARIS 15E GRENELLE-JAVEL  
13 RUE DU GENERAL BEURET 75712 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01 77 48 07 12
  - Sur le montant de votre impôt :  
CDIF PARIS 2 SECT.PARIS 15EME 6 RUE PAGANINI  
75972 PARIS CEDEX 20  
Tél : 01 53 27 42 20

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 757 PARIS

Commune : 115 PARIS 15

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisation
Propriétés bâties	Taux 2017	8,37 %	%	%	5,13 %	0,652 %	6,21 %	%	
	Taux 2018	8,37 %	%	%	5,13 %	0,647 %	6,21 %	%	
	Adresse	6 RUE BOUILLOUX LAFONT							
	Base ①	2516			2516	2516	2516		
	Cotisation	211			129	16	156		51
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations	2017	208			128	17	154		51
	2018	211			129	16	156		
Variation	+1,44 %	%	%	+0,78 %	-5,88 %	+1,30 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisation
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
	2017								
	2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 5€. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 181 370 387 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 757 81 021 029 115 115 C S						<b>Montant de votre impôt :</b>			